

FINANCIERE MARJOS

<p>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</p> <p>DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019</p>
--

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX), au siège social, ainsi que sur les sites internet de FINANCIERE MARJOS (<http://www.financiere-marjos.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

FINANCIERE MARJOS

1. Attestation du responsable du Rapport Financier annuel

1.1. Personne responsable du Rapport Financier annuel

1.1.1. Responsable des Informations

1.1.2. Attestation du responsable

2. Rapport de gestion intégrant le rapport sur le gouvernement d'entreprise au 31 décembre 2019

3. Comptes sociaux au 31 décembre 2019

4. Les rapports du commissaires aux comptes.

5. Tableau des Honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

FINANCIERE MARJOS

1. Attestation du responsable du rapport financier annuel

1.1. Personne responsable du Rapport Financier Annuel

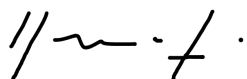
1.1.1. Responsable des Informations

Monsieur Vincent Froger de Mauny, Directeur Général de FINANCIERE MARJOS

1.1.2. Attestation du Responsable

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sociaux de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 05 mars 2020



**2.RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE INTEGRANT LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
DE LA SOCIETE FINANCIERE MARJOS**

SITUATION DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS du 1er JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

FINANCIERE MARJOS est une coquille vide dont les titres sont admis sur le marché Euronext-C.

La stratégie est d'utiliser FINANCIERE MARJOS pour réaliser un apport d'actifs importants, par augmentation du capital, permettant ainsi à un groupe international de se faire coter à Paris.

A ce stade, nous avons des candidats intéressés essentiellement américain, italien et chinois. Les actionnaires attendent le temps nécessaire pour choisir un candidat qui répondra aux différents critères souhaités, notamment :

- La taille de la cible ;
- Le potentiel de développement ;
- La part de capital réservée aux actionnaires de FINANCIERE MARJOS après déduction des apports d'actifs ; et
- Le potentiel de croissance et de liquidité des titres concernés.

1.1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

- Nous envisageons toujours des opérations d'apport d'actif réalisable en 2020.
- Le plan de continuation homologué par le tribunal de commerce de Chalon sur Saône le 7 janvier 2010 s'est poursuivi. Les échéances du plan ont été respectées. Le terme du plan est prévu en janvier 2020. Au 31 décembre 2019, il restait une échéance annuelle à rembourser pour un montant de 59.000 €, dont la Société s'est acquittée. La société sortira donc de son plan cette année.
- Le 11 janvier 2019, la société Financière Marjos s'est vue notifiée, par l'Administration Fiscale, le rejet de la réclamation de remboursement de TVA de 138 384 euros effectuée dans le cadre de la procédure contentieuse ayant pour objet une dette de TVA (résultant de la prescription du droit à déduction de la totalité de la TVA déclarée en 2016, soit 298 752 euros), d'un montant de 195 008 euros (soit 160 368 euros de TVA collectée et 34 640 euros de majorations et frais de retard).
- Le 22 novembre 2019, l'actionnaire principal de Financière Marjos, la société Krief Group, a effectué une OPA destinée à augmenter sa participation dans le capital de Financière Marjos. Cette OPA s'est achevée le 5 décembre 2020, l'actionnaire principal de Financière Marjos n'ayant acquis aucune action.

1.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Au cours de cette période annuelle, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de cette période.

1.1.3. RESULTATS DE LA PERIODE ANNUELLE DE LA SOCIETE

Les chiffres significatifs des résultats sociaux de la société du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2019, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffres d'affaires	0 €	0 €
Résultat d'exploitation	-115 037€	- 73 560 €
Résultat financier	0 €	720 €
Résultat exceptionnel	196 042 €	132 335 €
Résultat courant avant impôts	-115 037€	-72 840 €
Résultat de l'exercice	-311 079€	-205 174 €

1.1.4. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 12 MOIS

La Société n'a pas de filiales.

1.1.5. FACTEURS DE RISQUES

La Société n'ayant plus aucune activité opérationnelle, sont présentés ici les risques génériques des sociétés ayant un objet social identique à celui de la Société.

1.1.5.1. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

a) Risques liés au financement de la Société

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a pas d'emprunt en cours et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de taux.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucune activité hors de la zone euro et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ne détient plus directement ou indirectement d'actif immobilier et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de liquidité des actifs.

d) Risque actions

Aucun.

e) Risque de liquidité

Par jugement en date du 07 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Chalon sur Saône a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par Clayeux S.A., entérinant ainsi sa sortie de la situation de redressement judiciaire. Le remboursement des dettes sur 10 ans est ventilé selon l'échéancier suivant :

Remboursement 100% sur 10 ans sans intérêts selon la progressivité suivante :	Echéance :
2%	Janvier 2011
3%	Janvier 2012
5%	Janvier 2013
7,5%	Janvier 2014
10%	Janvier 2015
12,50%	Janvier 2016
15%	Janvier 2017
15%	Janvier 2018
15%	Janvier 2019
15%	Janvier 2020

Le respect du règlement des échéances de ce plan est conditionné au soutien financier des actionnaires et à la remise en activité opérationnelle de la société.

1.1.5.2. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de l'absence d'activité de la Société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'activité de la Société est nul.

1.1.5.3. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Compte tenu de l'absence d'activité de la Société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'environnement légal et réglementaire de la Société est nul. Les titres composant le capital social de la Société sont inscrits sur le Marché NYSE EURONEXT PARIS, compartiment C ; la Société est donc soumise au bon respect de la réglementation en vigueur.

2 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE

2.1 COMPTES ANNUELS

Il est rappelé que la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La Société a enregistré 115 037euros de perte d'exploitation qui correspondent :

- pour 115 037euros à des charges diverses
 - honoraires divers pour 28753 euros
 - honoraire tenue de compte pour 8000 euros
 - honoraire expert-comptable pour 10880 euros

- honoraires Commissaires aux comptes pour 46278 euros
- informations financières pour 10628 euros
- frais et prestation bancaire pour 7537 euros
- frais domiciliation pour 1639 euros
- frais divers pour 922 euros
- impôts et taxe pour 400 euros

Compte tenu d'un montant de 115 037 euros de charges d'exploitation, et d'aucune recette d'exploitation le résultat d'exploitation ressort à -115 037 euros.

Compte tenu d'aucun de produits financiers, le résultat financier s'établit à 0 euros contre 0 euros au 30 juin 2019.

Compte tenu de produits exceptionnels pour un montant de 0 euros, et de charges exceptionnelles pour un montant de 196 042 euros, le résultat exceptionnel annuel s'établit à -196 042 euros.

2.2 RESULTAT SOCIAL ANNUEL

Nous avons ressorti au cours de cette période du 1er JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019 une perte de 311 079 euros contre une perte de 205 175 euros au 31 DECEMBRE 2018.

2.3 MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu des résultats générés par FINANCIERE MARJOS au cours des derniers exercices, il apparaît que le montant des capitaux propres est négatif et ressort à – 1 491357 euros, restant inférieur à la moitié du montant du capital social.

2.4 MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ce qui a été rappelé au paragraphe 1.1 du présent rapport, la Société ne détient plus au 31 décembre 2019 aucune filiale ou participation.

Conformément à l'article L.233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous indiquons par ailleurs que la Société n'a effectué aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

4 INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES

Il est rappelé que la Société ne détient plus aucune participation de quelque nature que ce soit au 31 décembre 2019 et n'exerce plus aucun contrôle sur une quelconque entité du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Selon le Conseil d'Administration du 18 février 2013, il a été décidé d'augmenter le capital de 111.60 euros, passant de 220 122.30 euros à 220 233.90 euros. Il est divisé en 2 202 339 actions de 0,10 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

En effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2011 a décidé de réduire le capital de 1 827 015,09 euros à 220 122,30 euros par résorption des pertes. Cette opération s'est réalisée par réduction de 0,73 euro de la valeur nominale des actions qui passe ainsi de 0,83 euro à 0,10 euro.

A la date d'élaboration du présent rapport, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

5.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

Au 31 décembre 2019, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

5.3 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2019 :

	Actions	Actions	Droit de vote	Droit de vote
	Nombre	En %	Nombre	En %
KRIEF GROUP	1 103 806	50.12 %	1 103 806	50.12 %
PARK MADISON EQUITIES LCC	330 350	14.99 %	330 350	14.99 %
PARTICIPEX SC	180 827	8.21%	180 827	8.21%
M. BINDSCHELLER	111 000	5.00%	222 000	10.00%
Nombre total d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote théorique	2 202 339	100 %	2 202 339	100 %

L'actionnaire FASHION HOLDING SARL a cédé, le 12 juillet 2017, la totalité de ses actions. Le capital de la Société est aujourd'hui détenu par KRIEF GROUP pour 50.12% et par PARK MADISON EQUITIES pour 14.99%.

5.4 CAPITAL POTENTIEL

5.4.1 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant

5.4.2 INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Néant

5.4.3 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, que les éléments suivants nous semblent susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société :

- La répartition du capital rappelée sommairement au paragraphe 5.3 du présent rapport.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.
- En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives

attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

5.4.4 PLACE DE COTATION - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les titres de la Société sont cotés sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (Code ISIN FR0000060824 – Mnémonique : FINM). Les titres de la Société ne sont cotés sur aucun autre marché.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du dernier cours coté au 31 décembre 2019, soit 0,36 € euros, ressort à 792 842,04 €.

Plus forte baisse : 0,144 € le 18/06/2019 pour 18995 actions échangées.

Dernière cotation de l'exercice soit le 31/12/2019 : 0,36 € pour 410 actions échangées.

Plus forte hausse : 0,37 € le 18/12/2019, pour 3627 actions échangées.

5.4.5 BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISES

Néant.

5.4.6 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que Mr Patrick Bindschelder a déclaré via deux sociétés agissant de concert - Participex SC et Gustave Maire SC (les deux demeurant 581 rue des frères lumières – 71000 Macon) - avoir franchi le seuil de 10% le 8 aout 2019 (10.22%).

Participex SC détient 8.21% du capital pour 180 827 actions (droits de vote identique) et Gustave Maire SC détient 2.01% du capital pour 44 355 actions (droits de vote identique).

6 RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1 RESSOURCES HUMAINES

A la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société n'emploie aucun salarié.

6.2 ACTIONNARIAT SALARIE

Comme cité au point 6.1 ci-dessus, la Société n'employant aucun salarié, il n'existe aucune participation détenue par un salarié (conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce), ni aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions.

7 IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

7.1 IMPACT SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société n'a aucun salarié, en conséquence, elle ne génère aucune conséquence d'ordre social.

7.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité de holding financière de la Société ne produit pas d'impact environnemental.

8 INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Du 1er JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'au 31 décembre 2019 la Société était administrée par un Conseil d'Administration. Nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par les administrateurs nommés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2017 et du Conseil d'administration réunis le 31 décembre 2019.

Du 1er JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019 :

Nom – Prénom Dénomination sociale des administrateurs	Fonction	Date de nomination en qualité d'administrateur	Date de fin de Mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société
M. Patrick Werner	Président du conseil d'administration	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Président ARUM INTERNATIONAL Président ARUM INDUSTRIES Président Directeur Général de VERGNET Gérant VERGNET CARAIBES Membre du conseil de surveillance ODDO BHF SCA
M. Vincent Froger de Mauny	Administrateur Directeur Général	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Président Directeur Général de KRIEF GROUP Administrateur de VERGNET
Mme Pascale Bauer	Administratrice	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Administratrice KRIEF GROUP Administratrice APLS ARTS ACTIONS Présidente GEORGES LENFANT
Mme Aude Planche	Administratrice	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Membre du conseil de surveillance de VERGNET Présidente de FAUVE CAPITAL Gérante de GEM CAPITAL INVESTMENTS
Mme Agnès Mancel	Administratrice	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Néant
Financière Louis David représentée par M. Philippe Gellman	Administrateur	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Administrateur KRIEF GROUP Vice-Président de FINANCIÈRE LOUIS DAVID
AAA Holding représentée par M. Louis Petiet	Administrateur	16 août 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Administrateur KRIEF GROUP
Mme Edith Cresson	Administratrice	4 octobre 2017	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022	Néant

8.2 REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

8.2.1 Rémunération et avantages des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute nature accordés par la Société et/ou l'une des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et/ou une des sociétés qui exercent sur elle un contrôle exclusif de manière directe ou indirecte, aux membres du Conseil d'administration au titre des mandats exercés dans la Société au cours de la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
Monsieur Patrick WERNER	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Mr Vincent FROGER DEMAUNY	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame BAUER Pascale	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
FINANCIER E LOUIS DAVID	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame PLANCHE Aude	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame MANCEL Agnès	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
FINANCIER E LOUIS DAVID	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
AAA HOLDING	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame CRESSON Edith	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

8.2.2 Politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de la Société pour l'exercice à venir

A l'issue de l'Assemblée générale mixte en date du 26 mars 2020 et de la transformation de la Société en société en commandite par actions, les jetons de présence du Conseil de surveillance s'élèveront à 40.000 euros par membre du Conseil de surveillance et 80.000 euros pour le Président du Conseil de surveillance.

La rémunération des gérants sera la suivant :

- Mr Patrick Werner touchera une rémunération fixe égale à 200.000,00 euros ; et
- Mr Vincent de Mauny touchera une rémunération fixe égale à 100.000,00 euros

Les gérants se verront attribués des rémunérations variables qui pourront le cas échéant, prendre la forme d'attribution gratuite d'actions ou de stock-options. Elles seront fixées en tenant compte des indicateurs suivants :

- Récurrence des revenus ;
- Résultats consolidés ;
- Développement externe ; et
- Renforcement des capacités d'investissement.

8.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

Au cours de ces 6 derniers mois, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres à l'exception des informations données dans le paragraphe 5.4.6.

9 DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les conditions de règlement telles qu'appliquées dans l'entreprise sont conformes aux dispositions de la loi LME du 4/08/2008 pour les comptes clos au 31 décembre 2019.

Les échéances des dettes issues du redressement judiciaire sont celles du plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce.

10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice écoulé, aucune charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée.

10.2 FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

10.3 RAPPEL (CAPITAUX PROPRES DEVENUS INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL)

Les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur la dissolution anticipée de la Société.

Cependant il est envisagé une recapitalisation de la Société, par la soumission aux actionnaires de plusieurs augmentations successives de capital par compensation de créances liquides, certaines et exigibles sur la Société, suivie d'une réduction de capital motivée par des pertes réalisées par réduction de la valeur nominale des actions.

10.4 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver le rapport présenté par le Commissaire aux Comptes.

10.5 PERSPECTIVES ET CONTINUITE D'EXPLOITATION SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 décembre 2019

Le crédit-bail étant terminé, et les bâtiments vendus, la société est actuellement sans activité.

La Cour d'Appel de Paris, en date du 11 mai 2017, par un arrêt, a infirmé le jugement rendu par le tribunal de commerce de Paris. Ce dernier avait ouvert une procédure de liquidation judiciaire. La confirmation de l'exploitation est donc confirmée.

11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES

Nous vous précisons qu'à ce jour le Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune délégation de compétence en matière financière pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

ANNEXE 1**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES****RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	31/03/2016	31/03/2017	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social					
Nombre des actions ordinaires existantes	2 202 339	2 202 339	2 202 339	2 202 339	2 202 339
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	2 202 339	2 202 339	2 202 339	2 202 339	2 202 339
Nombre maxi d'actions futures à créer Par conversion d'obligations par exercice du droit de souscription					
Résultat distribué					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provision	-54 228	4 028	-279 296	-205 175	-311 079
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-54 228	4 028	-279 296	-205 175	-311 079
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	- 0,02	0,00	-0,13	-0,09	-0,14
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provision	- 0,02	0,00	-0,13	-0,09	-0,14
Dividendes attribués à chaque section					

FINANCIERE MARJOS

<p>3. Comptes sociaux de FINANCIERE MARJOS au</p> <p>31 décembre 2019</p>

SA FINANCIERE MARJOS

112 avenue Kléber

75016 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019



**Caderas
Martin**

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

43, rue de Liège - 75008 Paris

Tél. : 33 (0)1.44.90.25.25 - Fax : 33 (0)1.42.94.93.29

E-mail : contact@caderas-martin.com

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (suite)	4
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Faits caractéristiques	8
Evènements postérieurs à la clôture	9
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	17

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	149		149	149
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	149		149	149
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	243 363	185 245	58 118	37 001
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	754		754	1 123
Charges constatées d'avance (3)	3 488		3 488	3 471
TOTAL ACTIF CIRCULANT	247 605	185 245	62 360	41 595
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	247 754	185 245	62 509	41 744
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	220 234	220 234
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	278 217	278 217
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 678 729	-1 473 555
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-311 079	-205 175
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 491 358	-1 180 279
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	8 000	10 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 000	10 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	830 849	793 818
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 612	116 831
Dettes fiscales et sociales	196 208	800
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	315 198	300 573
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 545 867	1 212 023
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	62 509	41 744
(1) Dont à plus d'un an (a)		59 399
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 545 867	1 152 624
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			114 604	73 145
Impôts, taxes et versements assimilés			400	400
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			33	16
Total charges d'exploitation (II)			115 037	73 560
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-115 037	-73 560
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				720
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				720
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				720
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-115 037	-72 840

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		16 554
Sur opérations en capital		12 550
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		3 000
Total produits exceptionnels (VII)		32 104
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	196 042	164 438
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	196 042	164 438
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-196 042	-132 335
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		32 824
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	311 079	237 999
BENEFICE OU PERTE	-311 079	-205 175
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		961
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 62 509 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 311 079 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Identité de la société consolidante

La société SA FINANCIERE MARJOS est consolidée dans les comptes du groupe KRIEF GROUP dont la maison mère est :

SA KRIEF GROUP
112, avenue de Kleber
75016 PARIS

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs de l'exercice

La société n'a pas eu d'activité opérationnelle de production sur l'exercice.

Le plan de continuation homologué par le tribunal de commerce de Chalon sur Saône le 7 janvier 2010 s'est poursuivi. Les échéances du plan ont été respectées. Le terme du plan est prévu en janvier 2020 et a bien été honoré. Au 31 décembre 2019, il restait une échéance annuelle à rembourser pour un montant de 59.000 €, dont la Société s'est acquittée. La société a donc remboursé par anticipation la dernière échéance prévue en janvier 2020. La société sortira donc de son plan cette année.

Soutien de la société mère

KRIEF Group a apporté son soutien financier à sa filiale Financière Marjos jusqu'au 30 Avril 2021, permettant ainsi la continuité de l'exploitation.

Déficits antérieurs

Le montant des déficits antérieurs reportables à fin 2019 s'élève à 28 177 007 €. Aucune demande de rescrit fiscal n'a été faite par la société afin de valider la réalité de cette créance latente sur l'état.

Engagements hors bilan

Néant

TVA: procédure contentieuse

Le 11 janvier 2019, la société Financière Marjos s'est vue notifier, par l'Administration Fiscale, le rejet de la réclamation de remboursement de TVA de 138 384 euros. Cette réclamation effectuée dans le cadre de la procédure contentieuse a pour objet une dette de TVA - (résultant de la prescription du droit à déduction de la totalité de la TVA déclarée en 2016, soit 298 752 euros) - d'un montant de 195 008 euros (soit 160 368 euros de TVA collectée et 34 640 euros de majorations et frais de retard).

Suite à ce rejet, un recours a été adressé à l'Administration fiscale demandant la décharge des redressements prononcés et le sursis des paiements.

De plus, un recours a été engagé à l'encontre de l'ancien propriétaire de Financière Marjos visant à faire valoir la clause de garantie de passif concernant la dette de TVA et réclamant à Fashion Holding le paiement direct du montant de la dette de TVA.

OPA

Le 22 novembre 2019, l'actionnaire principal de Financière Marjos, la société Krief Group, a effectué une OPA destinée à augmenter sa participation dans le capital de Financière Marjos. Cette OPA s'est achevée le 5 décembre 2019, l'actionnaire principal de Financière Marjos n'ayant acquis aucune action.

Projet d'augmentation de capital et de transformation en SCA

Dans la continuité de cette OPA, il est prévu une recapitalisation de la société par incorporation de créances qui sera suivi d'une transformation de la société en société en commandite par action.

Pour ce faire, il est prévu de soumettre le même jour au Conseil d'Administration une augmentation de capital par incorporation de créances pour un montant total de 1 076 519.90 euros.

Cette augmentation de capital par incorporation de créances se présenterait de la manière suivante :

	Valeurs créances	# Actions	Sommes capitalisées
KRIEF GROUP* 1	484 806,36	4 848 063,00	484 806,30
PARK MADISON EQUITIES* 2	278 291,40	2 782 914,00	278 291,40
FLD** 3 + 4	313 422,27	3 134 222,00	313 422,20
TOTAL	1 076 520,03	10 765 199,00	1 076 519,90

*Rachat des CC lors l'achat de FM + séparation d'un CC racheté par KG (bloc 1 et 2)

** Rachat des CC lors de l'achat + séparation d'un CC racheté par KG + 62.917,22 de CC en décembre 2019 pour couvrir l'échéance du plan donc FLD il y a bien deux blocs (3 et 4)

CC acheté lors de l'achat 250 504,98€ + 62.917,22€.

Ainsi, les trois créances qui feraient l'objet d'une conversion sont liées aux opérations suivantes :

- une convention de cession de créances FINANCIÈRE MARJOS détenues par KRIEF GROUP à FINANCIÈRE LOUIS DAVID et PARK MADISON EQUITIES en date du 8 juillet 2019, d'une partie du complément de la créance rachetée par KRIEF GROUP à la société PIERRE RENOVATION TRADITION
- Par ailleurs, la créance détenue par FINANCIERE LOUIS DAVID intègre la somme de 62.917,22 euros avancée sous forme de compte-courant d'associés en date du 18 décembre 2019 afin de permettre à FINANCIERE MARJOS le paiement de la dernière échéance du plan de continuation et par conséquent la sortie dudit plan.

Enfin, il est prévu de réduire le capital social de la société par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de dix centimes (0.10 €) à un centime (0.01 €).

Après réduction de capital, le montant du capital social de Financière Marjos serait ainsi ramené à 129 675.38 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	149			149
Immobilisations financières	149			149
ACTIF IMMOBILISE	149			149

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 247 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	149		149
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	243 363	243 363	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 488	3 488	
Total	247 000	246 851	149
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 220 233,90 euros décomposé en 2 202 339 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 473 555
Résultat de l'exercice précédent	-205 175
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 678 729
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 678 729
Total des affectations	-1 678 729

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	220 234				220 234
Primes d'émission	278 217				278 217
Report à Nouveau	-1 473 555			205 175	-1 678 729
Résultat de l'exercice	-205 175	205 175	-311 079	-205 175	-311 079
Total Capitaux Propres	-1 180 279	205 175	-311 079		-1 491 358

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	10 000		2 000		8 000
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	10 000		2 000		8 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	10 000		2 000	8 000
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II	10 000		2 000	8 000
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	185 245			185 245
Dépréciations Total III	185 245			185 245
TOTAL GENERAL (I + II + III)	195 245		2 000	193 245
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 545 867 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 612	203 612		
Dettes fiscales et sociales	196 208	196 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 146 047	1 146 047		
Produits constatés d'avance				
Total	1 545 867	1 545 867		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	21 812
Etat - autres charges à payer	34 640
Total	56 452

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG. CONSTATEES AVANCE	3 488		
Total	3 488		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de certification des comptes comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'élève à 46 278 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 554
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 550
Reprises sur provisions et transferts de charge		3 000
Total des produits exceptionnels		32 104
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	196 042	164 438
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	196 042	164 438
Résultat exceptionnel	-196 042	-132 335

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	34 640	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	161 402	
TOTAL	196 042	

FINANCIERE MARJOS

4. Rapports du commissaire aux comptes

FINANCIÈRE MARJOS

112, avenue Kléber
75016 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 5 mars 2020

FINANCIÈRE MARJOS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Financière Marjos

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Marjos relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien financier reçu de l'actionnaire majoritaire.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Financière Marjos par l'assemblée générale du 29 juin 2018 pour le cabinet BDO France Léger & associés.

Au 31 décembre 2019, notre cabinet était dans la 4ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 5 mars 2020

DocuSigned by:
Patrick GIFFAUX
5D2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Patrick Giffaux
Commissaire aux comptes

FINANCIÈRE MARJOS

112, avenue Kléber
75016 Paris

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 3 mars 2020

FINANCIERE MARJOS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société Financière Marjos,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisé ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 3 mars 2020

DocuSigned by:
Patrick GIFFAUX
5D2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes

FINANCIERE MARJOS

<p>5. Tableau des Honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2019</p>

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
En €	Cabinet BDO Paris Audit & Advisory		Cabinet BDO France Leger et Associés	
Honoraires	MONTANT HT	100 %	MONTANT HT	100 %
AUDIT Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ; Emetteur (société mère) Filiales intégrées globalement	20 000	100 %	20 000	100 %
Autre diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes : Juridique, fiscal et social Autres				
TOTAL AUDIT (I)	20 000	100 %	20 000	100 %
AUTRES PRESTATION RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT Juridique, fiscal, et social Autres				
TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)	0 0 %		0	0 %
TOTAL GENERAL (I+II)	20 000	100 %	20 000	100 %